

OPEN-END INVESTMENT COMPANIES (SICAV IN FRENCH):

EXPLANATORY NOTE FOR THE PERMANENT COMMITTEE ON 'MONITORING AND EVALUATION'

As requested by the members of the Permanent Committee, please find below some further information regarding the financial investments made by the Assembly of European Regions.

The amount invested in open-end investment companies by the AER stood at 851 071€ in 2006. Should activities cease, this sum would allow the association to continue to honour its spending commitments for 6 months.

Composition of the open-end investment companies*

'Open-end investment companies' are an investment product based on a **basket of diversified monetary securities**. They rely on a system of capitalisation based on the fluctuation of monetary rates in the short term.

The portfolio is mainly made up of bonds¹, medium-term papers² and assimilated securities. These securities are strictly controlled and cannot guarantee fraudulent enterprises.

Costs associated with capital investment

No entry fees

Management costs = maximum 0.80% plus taxes of the average net assets

Availability = repurchase of shares possible at any time without cost

Risks associated with investment in open-end investment companies

The diversification of the basket of securities makes it possible to limit the risks associated with the investment. In fact, open-end investment companies represent a safe investment, which enjoys regular valuation linked to the evolution of the monetary market.

¹ **Bond:** A negotiable instrument issued by a public or private enterprise or by the Treasury (the State) and entitling the subscriber to a personal right against the issuer (the enterprise). Every issue of bonds is accompanied by an interest rate which sets the percentage of the nominal value at which the amount of income paid to the subscribers will be

² **Debt certificates:** Fixed-term investments, of a duration between 1 day and 7 years. The minimum unit amount of an investment is relatively high (150,000 €), meaning that these medium-term papers are rarely subscribed to by individuals, but rather by big investors and collective investment bodies (OPCVM in French)

SICAV

NOTE EXPLICATIVE POUR LE COMITE PERMANENT « MONITORING AND EVALUATION »

Suite à la demande des membres du Comité permanent, voici plus d'information sur les investissements financiers réalisés par l'Assemblée Régions d'Europe.

Le montant investi en SICAV par l'ARE était d'un montant de 851 071€ en 2006. Dans l'hypothèse d'une cessation d'activité, cette somme permettrait à l'association de continuer à honorer ses dépenses engagées pendant 6 mois.

Composition des SICAV

Les « Sociétés d'Investissements à Capital Variable » (SICAV) sont un produit de placement basé sur un **panier de valeurs monétaires diversifiées**. Les SICAV reposent sur un système de capitalisation basé sur la fluctuation des taux monétaires à court terme.

Le portefeuille est principalement composé d'obligations¹, de titres de créances négociables² et titres assimilés. Ces titres font l'objet d'un contrôle strict et ne peuvent cautionner des entreprises frauduleuses.

Coûts liés à l'investissement du capital

Pas de droits d'entrée

Frais de gestion = au maximum 0,80% HT de la moyenne des actifs nets

Disponibilité = rachat des parts possible à tout moment et sans frais

Risques liés à l'investissement en SICAV

La diversification du panier de valeurs permet de limiter les risques liés à l'investissement. De fait, les SICAV représentent un placement sûr, qui bénéficie d'une valorisation régulière liée à l'évolution du marché monétaire.

¹ **Obligation** : c'est un titre négociable émis par une entreprise publique ou privée ou par le Trésor (l'Etat) et donnant à son souscripteur le droit de créance sur l'émetteur (l'entreprise). Chaque émission obligataire est assortie d'un taux d'intérêt qui fixe à quel pourcentage de la valeur nominale sera le montant de revenu versé aux souscripteurs

² **Titres de créances** Formules de placements à échéance fixe, d'une durée comprise entre 1 jour et 7 ans. Le montant unitaire minimum d'un placement étant relativement élevé (150.000 €), les TCN sont rarement souscrits par des particuliers, mais plutôt par les grands investisseurs et les organismes de placement collectif (OPCVM)